

# COMPTE-RENDU D LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2024

**PRESENTS :** BONNET A. CHARBONNEAU P. BOISSELIER P. CHARBONNEAU F. CHARRIER D. LEROUX MM. GABORIEAU JB. FAVREAU JL. GODARD C. LECOMTE N. BOUSSEAU V. DAUGER F. CARTAUD S. CHARBONNEAU V. RAUTUREAU E. ROUY A. PACAUD G. LAMY C.

**ABSENTE EXCUSEE :** Madame MALLET Pauline.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur PACAUD Grégoire.

## ✿ **ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2024**

### **. au Comité des Fêtes ....**

Le Président du Comité des Fêtes a été reçu il y a quelques jours, pour faire le point sur l'édition 2024 de la fête de la Saint GLINGLIN programmée le samedi 13 Juillet prochain. Il y a notamment été question de l'habituel feu d'artifice de fin de soirée, qui sera cette année remplacé par un spectacle laser proposé par la Sté MILLE FEUX, pour simplifier l'organisation et la sécurité sur le site du Bois des Brosses. Le Comité sollicite de la Commune l'attribution d'une subvention pour le financement de cette prestation, à savoir 4 000 euros, comme cela était le cas lors des précédentes éditions pour le feu d'artifice. Les membres du Conseil décident donc d'octroyer ce concours financier de 4 000 euros à l'association, à charge pour elle de valider le devis.

## ✿ **OPERATION ARGENT DE POCHE – VALIDATION DU DISPOSITIF**

La commission municipale Famille et Petite Enfance travaille depuis plusieurs semaines sur la mise en place d'une opération Argent de Poche à la BOISSIERE, en collaboration avec l'Association Enfance Jeunesse de la BOISSIERE DE MONTAIGU (AEJBM), opération qui est désormais bouclée. Ce dispositif doit permettre aux jeunes de la Commune ayant entre 16 et 17 ans, de participer pendant les vacances scolaires à diverses tâches (opération collecte de déchets, distribution du BMAG, travaux en rapport avec les décorations de Noël,...) sur le territoire communal, et en contrepartie de percevoir une indemnisation de 15 euros par mission de 3 h. Le premier « cycle » en la matière sera organisé pendant les vacances de Pâques pour 5 jeunes, les mercredis 24 et mardi 30 Avril 2024, de 8 h 30 à 11 h 30, avec des bénévoles du groupe « Bien Vivre à la BOISSIERE » et un agent des services techniques municipaux. Il sera normalement suivi de deux autres au début des prochaines vacances d'été et de la Toussaint. Le Conseil Municipal valide la mise en place de cette opération (convention avec l'AEJBM, dossier d'inscription, modalités de rémunération ....etc), la signature de la convention de partenariat avec l'AEJBM étant prévue le samedi 13 Avril 2024, à 10 h 30 en mairie, suivie des inscriptions à 10 h 45.

## ✿ **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2024**

Les services fiscaux du Département ont fait parvenir en mairie le 14 Mars dernier, l'état officiel 1259 de notification 2024 des bases d'imposition locale et les montants d'allocations compensatrices (/ en rapport avec les exonérations de taxes foncières notamment), afin de permettre au Conseil de décider de maintenir ou de réviser les taux d'imposition, pour déterminer le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget de la Commune. Sur proposition du bureau municipal et de la commission des Finances, et au regard des besoins évalués pour le budget, l'assemblée décide de geler pour 2024, les taux appliqués en 2023. Le tableau repris ci-après présente les taux, bases, éléments annexes (allocations compensatrices) et produits fiscaux en découlant pour l'exercice comptable 2024 :

Impôts	Bases 2024	Taux votés pour 2024	Produits 2024
Taxe sur le foncier bâti	1 627 000 euros	34,53 %	561 803 euros
Taxe sur le foncier non bâti	131 800 euros	54,30 %	71 567 euros
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	52 500 euros	19,01 %	9 980 euros
Allocation correctrice de fiscalité locale			180 220 euros
<b>Total</b>			<b>823 570 euros</b>
	<b>2024</b>		
Allocations compensatrices	63 541 euros		
dont compensation exonérations de la taxe sur le foncier bâti	56 229 euros		
dont compensation exonérations de la taxe sur le foncier non-bâti	7 312 euros		

## ☀ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

En prolongation de la fixation des taux d'imposition locale de cette année, les projets de budgets primitifs 2024 du bureau municipal et de la commission des Finances ont été présentés au Conseil Municipal qui les a entérinés, pour la Commune, les aménagements commerciaux, le CCAS-Foyer Soleil, la réserve foncière de Sainte Anne, et la zone d'habitations des Écotais 3 (voir le tableau de synthèse ci-dessous).

<b>COMMUNE</b>	
<b>Section de Fonctionnement</b> Dépenses : 1 737 200,00 euros Recettes : 1 737 200,00 euros	<b>Section d'Investissement</b> Dépenses : 2 096 139,38 euros Recettes : 2 096 139,38 euros
<b>BUDGET AMENAGEMENTS COMMERCIAUX</b>	
<b>Section d'Exploitation</b> Dépenses : 25 900,00 euros Recettes : 25 900,00 euros	<b>Section d'Investissement</b> Dépenses : 40 364,16 euros Recettes : 40 364,16 euros
<b>BUDGET LES ECOTAIS 3</b>	
<b>Section d'Exploitation</b> Dépenses : 505 141,35 euros Recettes : 505 141,35 euros	<b>Section d'Investissement</b> Dépenses : 500 410,84 euros Recettes : 500 410,84 euros
<b>BUDGET RESERVE FONCIERE DE SAINTE ANNE</b>	
<b>Section d'Exploitation</b> Dépenses : 144 330,45 euros Recettes : 144 330,45 euros	<b>Section d'Investissement</b> Dépenses : 143 330,45 euros Recettes : 143 330,45 euros
<b>BUDGET CCAS/FOYER SOLEIL</b>	
<b>Section de Fonctionnement</b> Dépenses : 103 691,29 euros Recettes : 103 691,29 euros	<b>Section d'Investissement</b> Dépenses : 5 500,37 euros Recettes : 5 500,37 euros

Le détail des dépenses d'investissement est résumé ci-dessous :

## INVESTISSEMENT Dépenses

Libellés	Nouveaux Crédits	Reports	Total
<u>Déficit d'inv. 2023 reporté commune</u>	378 583,74	0	378 583,74
<u>Rbt du capital des emprunts</u>	146 300	0	146 300
<u>Rbt loyers de garantie</u>	1 000	0	1 000
<u>Rbt à la CC taxes d'aménagement économiques</u>	18 000	0	18 000
<u>Terrains divers</u>	4 000	0	4 000
<u>Acquisition maison THETIOT</u>	0	15 000	15 000
<u>Mobilier urbain</u>			
. Signalisation	3 000	7 600	10 600
. Autre mobilier (panneau d'infos) , matériels, éclairage de fin d'année	18 000	6 300	24 300
<u>Matériels - Service technique ....</u>	30 000	0	30 000
<u>Bâtiments divers</u>			
. Travaux et équipement divers	20 000	38 400	58 400
<u>Démolition Maisons CHARRIER &amp; RETAILLEAU</u>	80 000	10 000	90 000
<u>Travaux entretien-restauration Eglise</u>	2 000	10 000	12 000
<u>Travaux de rénovation de l'église + chauffage</u>	350 000	0	350 000
<u>Création sentier piétonnier - La Pinsonnière</u>	18 000	0	18 000
<u>Travaux cimetière</u>	20 000	0	20 000
<u>Aménagement de la Plaine des Sports</u>	100 000	542 000	642 000
<u>Voirie PG 2024</u>	114 000	16 000	130 000
<u>Aménagement de voirie - Le Pont-Léger (démolition de la maison THETIOT ...)</u>	0	30 000	30 000
<u>Travaux réseaux divers - Cadre PUP</u>	20 000	0	20 000
<u>Effacement des réseaux - Rue du Stade</u>	0	33 700	33 700
<u>Eclairage public - Parking stade et piste d'athlétisme</u>	0	58 500	58 500
<u>Avance remboursable au budget Aménagements Commerciaux</u>	5 756,64	0	5 756,64
<b>TOTAUX</b>	<b>1 328 639,38</b>	<b>767 500</b>	<b>2 096 139,38</b>

### **Parmi les opérations en cours ou lancées cette année, on trouve principalement :**

- . l'aménagement de la Plaine des Sports avec l'aménagement des abords du complexe sportif et du parking du stade,
- . les travaux neufs de voirie,
- . l'effacement des réseaux et l'éclairage public d'une partie de la rue du Stade,
- . les travaux de démolition des maisons CHARRIER & RETAILLEAU,
- . le démarrage des travaux de réfection des enduits de l'église, et le remplacement du chauffage de l'édifice.

### **Budget Commerces et aménagements commerciaux (assujetti à la TVA)**

Ce budget annexe assujetti à la TVA créé en 2016, avait pour objectif principal la création d'un ensemble commercial comprenant une boulangerie, des locaux de bureaux pour l'agence AXA, un restaurant, et un box supplémentaire qui restait à aménager en fonction de l'activité qui y serait exercée. La boulangerie et le restaurant ont ouvert leurs portes respectivement en Août et en Septembre 2017, et les locaux de bureau ont été vendus à Mr Olivier CAILLAUD, gérant de l'Agence AXA, en Mars 2018, qui les a lui-même revendu à Monsieur Vincent GRATON en 2023. Le cabinet de sage-femme a ouvert quant à lui fin 2020. Le budget a concerné sa partie exploitation-fonctionnement, pour objet de prendre en charge les intérêts de l'emprunt contracté, et le financement des frais liés à l'exploitation des locaux. A noter qu'une avance remboursable de 5 756 euros sera versée par le budget principal cette année, pour financer divers travaux sur les commerces loués.

### **Budget de la Réserve foncière de Sainte Anne (assujetti à la TVA)**

Dans le cadre du transfert de la compétence économique aux intercommunalités, la Communauté d'agglomération Terres de MONTAIGU est chargée depuis cinq ans de tous les nouveaux travaux nécessaires, et de la commercialisation des terrains. Le choix effectué lors du transfert étant celui de la mise à disposition des terrains, la Commune est cependant toujours propriétaire du foncier, ce qui explique le maintien d'un budget qui a pour simple vocation l'enregistrement des cessions, jusqu'à épuisement du stock de terrains.

### **Budget de la zone d'habitations des Ecotais – Tranche n° 3**

Le budget de cette 3ème tranche qui comporte 29 lots, dont un réservé à la construction de logements locatifs sociaux par Vendée Habitat (en cours de finition), a été ouvert en 2019. Les crédits inscrits couvrent la réalisation des derniers travaux de viabilisation ( finition de voirie-trottoirs, espaces verts et clôtures, éclairage public ... etc). La phase de commercialisation des lots qui a commencé début 2022, est en phase d'achèvement (5 lots qui sont en partie réservés restent à vendre).